

PROFIL FINANCIER					
	2017	2018	Variation (%)		
Population	6 641	6780	2,09 %		
Nombre total d'unités d'évaluation	2 929	2955	0,89 %		
Budget	8 112 916 \$	8 243 038 \$	1,6 %		
Richesse foncière	815 656 300 \$	826 297 300 \$	1,3 %		
Valeur moyenne d'une unité d'habitation	300 718 \$	302 069 \$	0,45 %		
Dette nette selon les états financiers 2016	4 278 079 \$				

TAUX DE TAXES FONCIÈRES					
	2017	2018	Variation (%)		
Résidentiel	0,5755 \$	0,5855 \$	1,74 %		
Agricole	0,5755 \$	0,5855 \$	1,74 %		
Terrains vacants non desservis	0,5755 \$	0,5855 \$	1,74 %		
Terrains vacants desservis	0,6500 \$	0,7500 \$	15,38 %		
6 logements	0,5933 \$	0,6033 \$	1,69 %		
Commercial	0,9100 \$	0,9200 \$	1,10 %		
Industriel	0,8832 \$	0,8932 \$	1,13 %		

TAUX DE TAXES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX					
		2017	2018	Variation (%)	
Eau	1 ^{er} logement	105 \$	105 \$	0 %	
	2e logement et plus	90 \$	90 \$	0 %	
	Logements intergénérationnels	45 \$	45 \$	0 %	
Égout	1 ^{er} logement	90 \$	90 \$	0 %	
	2 ^e logement et plus	90 \$	90 \$	0 %	
	Logements intergénérationnels	45 \$	45 \$	0 %	
Ordures	1 ^{er} logement	205 \$	205 \$	0 %	
	2e logement et plus	165 \$	165 \$	0 %	
	Logements intergénérationnels	85 \$	85 \$	0 %	

FAITS SAILLANTS - TAXATION 2018

- Les taux de taxes des catégories d'immeubles résidentiels, commerciaux et industriels subiront une légère augmentation d'un cent par tranche de 100 \$ d'évaluation, pour passer de 57,55 cents à 58,55 cents. Au surplus, une diminution de la taxe sur le service d'égout sera consentie pour en arriver, toutes catégories confondues (résidentiel, commercial, industriel, terrains vacants), à une minime hausse du taux de la taxe foncière générale 0,7 %, une indexation se situant endeçà du taux d'inflation de 1 % recensé entre octobre 2016 et octobre 2017.
- ➤ Le tiers des immeubles résidentiels sans piscine desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout bénéficieront d'une diminution de leur compte de taxes, alors que les deux tiers restants subiront une légère hausse, réparties comme suit : 0,5 % pour les immeubles desservis avec piscine et 1,74 % pour les résidences non desservies.
 - La réduction susmentionnée s'explique essentiellement par la baisse du taux lié à la taxe de service d'égout, qui passera de 192,45 \$ à 170 \$ par an. De plus, 478 résidences verront leur compte baisser de 153,85 \$ en raison de l'arrivée à échéance d'un règlement d'emprunt, représentant pour une résidence moyenne dont la valeur est établie à 300 000 \$ une réduction de 7 % par rapport à 2017. Toujours en raison de l'arrivée à échéance de ce règlement d'emprunt, 1177 résidences paieront 22,46 \$ de moins sur leur compte de taxes, ce qui représente une réduction de 0,8 % pour une résidence dont la valeur est établie à 300 000 \$.
- ➤ En ce qui concerne les terrains vacants desservis par les services d'aqueduc et d'égout, la taxe foncière passera de 65 cents à 75 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation, ce qui représente une hausse de 15,38 %.
- ➤ En 2015, lorsque la municipalité a adopté sa politique environnementale, elle a aussi adhéré à la stratégie québécoise d'économie d'eau potable dans la volonté de participer activement à la préservation de la ressource en eau, tout en éduquant la population à la consommation de cette dernière. De ce fait, une nouvelle taxe sur les piscines est mise en place pour 2018, suivant le principe de l'utilisateur payeur. Les propriétaires de piscines et d'immeubles desservis par le réseau d'aqueduc seront donc taxés pour un montant supplémentaire de 25 \$ par piscine. Cette taxe vient rendre plus juste la taxation liée à l'utilisation de l'eau tout en maintenant les efforts de sensibilisation à la bonne gestion de cette ressource.
- À la lumière de ces renseignements, il est juste d'affirmer que la Municipalité demeure extrêmement compétitive et performante en matière de taxation, lorsque comparée à d'autres municipalités de taille semblable dans la région et au Québec. Saint-Joseph-du-Lac affiche d'autant plus un taux d'endettement à long terme par unité d'évaluation nettement inférieur à celui observé ailleurs, tout en ne faisant aucun compromis sur la qualité des services offerts à ses citoyens.

MESSAGE DU MAIRE BENOIT PROULX

Joséphoises, Joséphois,

Il me fait plaisir de vous présenter des prévisions budgétaires de 8,2 M\$ pour l'année 2018.

En premier lieu, je me dois de vous annoncer que pour 2018, les taux de taxe des catégories d'immeubles résidentiels, commerciaux et industriels augmenteront d'un cent par tranche de 100 \$ d'évaluation, et passeront ainsi de 57,55 cents à 58,55 cents. Au surplus, une diminution de la taxe sur le service d'égout sera consentie pour en arriver, toutes catégories d'immeubles confondues (résidentiel, commercial, industriel, terrains vacants), à une minime hausse du taux de la taxe foncière générale 0,7 %. Je tiens à mentionner que cette indexation se situe en-deçà du taux d'inflation de 1 % recensé entre octobre 2016 et octobre 2017.

La catégorie des immeubles résidentiels est celle qui comporte le plus de variations par rapport à l'année 2017, que je vous explique brièvement. En fait, un tiers des immeubles résidentiels, soit ceux sans piscine desservis par le réseau d'aqueduc et d'égout, bénéficieront d'une diminution de leur compte de taxes, alors que les deux tiers restants en subiront une légère hausse, respectivement chiffrée à 0,5 % pour les immeubles desservis avec piscine et à 1,74 % pour les résidences non desservies.

Comme je vous l'ai mentionné d'entrée de jeu, la réduction susmentionnée s'explique essentiellement par la baisse du taux lié à la taxe de service d'égout, qui passera de 192,45 \$ à 170 \$ par an.

Un autre facteur entre ici en ligne de compte, soit l'arrivée à échéance d'un règlement d'emprunt. De ce fait, le compte de taxe de 478 résidences sera diminué de 153,85 \$ par rapport à 2017, ce qui équivaut à 7 % pour une résidence dont la valeur est estimée à 300 000 \$, tandis que le compte de taxe de 1177 autres résidences sera quant à lui diminué de 22,46 \$, soit 0,8 %, toujours pour une demeure de 300 000 \$.

En ce qui concerne les terrains vacants desservis par les services d'aqueduc et d'égout, la taxe foncière passera de 65 cents à 75 cents par tranche de 100 \$ d'évaluation.

Vous le savez : l'environnement figure parmi les priorités de la Municipalité. Depuis la mise en place d'une politique environnementale en 2015, de nombreuses démarches ont été entreprises afin de réduire notre impact écologique. L'eau potable figure parmi les enjeux importants de cette politique; la Municipalité a donc adhéré à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, ce qui l'engage à participer activement à la préservation de cette ressource et à éduquer sa population à la consommer de façon responsable. De ce fait, dans le cadre de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le conseil municipal a décidé d'introduire une nouvelle taxe sur les piscines situées dans les zones desservies par le réseau d'aqueduc de la Municipalité. La taxe représente un montant supplémentaire de 25 \$ sur le total du compte de taxes. Le conseil municipal et moi sommes d'avis que cette taxe vient rendre plus équitable la taxation liée à l'utilisation de l'eau tout en maintenant les efforts de sensibilisation à la consommation responsable de l'eau potable.

Grâce aux efforts fournis au cours des dernières années en ce qui a trait au taux de taxation, la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac peut se targuer d'avoir une place très enviable lorsqu'elle se compare à d'autres municipalités de tailles semblables autant dans la région que dans tout le Québec. La Municipalité affiche d'autant plus un taux d'endettement à long terme par unité d'évaluation nettement inférieur à celui qu'on peut observer ailleurs, tout en maintenant un niveau de service des plus élevés.

Enfin, je tiens à vous exprimer ma fierté de pouvoir mener, grâce à vous, un autre mandat entouré d'une équipe de conseillers plus que jamais déterminée à faire de Saint-Joseph-du-Lac un lieu en constante évolution où il fait bon vivre.

Je remercie également tous les employés municipaux ainsi que les membres du conseil municipal qui ont participé à la mise sur pied de ce budget 2018.

Benoit Proulx,

Maire de Saint-Joseph-du-Lac

LE BUDGET 2018 EN CHIFFRES

SOMMAIRE	2017	2018	Variation
REVENUS			
Taxes municipales	4 954 564 \$	5 114 875 \$	3,24 %
Compensations services municipaux	1 936 473 \$	1 827 137 \$	-5,65 %
Paiement tenant lieu de taxes	86 595 \$	86 595 \$	0 %
Services rendus	404 457 \$	516 246 \$	27,64 %
Recettes de sources locales	463 690 \$	471 590 \$	1,7 %
Revenus de transferts	267 138 \$	226 594 \$	-15,18 %
TOTAL DES REVENUS	8 112 917 \$	8 243 037 \$	1,6 %
CHARGES			
Administration générale	-1 297 508 \$	-1 331 120 \$	2,59 %
Sécurité publique	-1 810 392 \$	-1 841 827 \$	1,74 %
Transport	-1 736 303 \$	-1 743 769 \$	0,43%
Hygiène du milieu	-2 085 362 \$	-2 048 853 \$	-1,75 %
Santé et bien-être	-51 843 \$	-52 954 \$	2,14 %
Urbanisme	-338 974 \$	-380 245 \$	12,18 %
Loisirs et culture	-899 221 \$	-959 157 \$	6,67 %
Service de la dette (intérêts)	-148 596 \$	-131 500 \$	-11,5 %
TOTAL DES CHARGES	-8 368 199 \$	-8 489 425 \$	1,45 %
Amortissement et financement à long			
terme des activités de			
fonctionnement	910 675 \$	925 545 \$	1, 63 %
Remboursement de la dette (capital)	-687 215 \$	-613 796 \$	-10,68 %
Affectations autres fonds	31 822 \$	-65 361 \$	-305,4 %
TOTAL	0 \$	0 \$	